



« Tous les jours, des **artisans innovent** et réinventent les pratiques, les produits et les services de notre secteur. Pour preuve, le succès rencontré par les trois précédentes éditions du concours. Cette année encore, faites-nous connaître vos **initiatives !** »

Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.



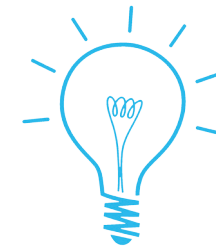
Je souhaite être candidat aux Lumières de l'Innovation... Comment participer ?



4^e édition

LE SEUL CONCOURS D'INNOVATIONS PAR ET POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Ne laissez plus vos innovations dans l'ombre, elles sont la clé de l'artisanat du bâtiment de demain



Sortez de l'ombre et valorisez la créativité du secteur en participant aux **Lumières de l'Innovation**

Les candidats doivent remplir la fiche de candidature et la retourner dûment complétée **avant le 31 janvier 2016**, cachet de la Poste faisant foi à :

Concours de l'innovation de la CAPEB
Hopscotch Paris
23/25 rue Notre-Dame-des-Victoires
75002 PARIS

La fiche de candidature est disponible dans toutes les CAPEB, sur le site www.capeb.fr ou sur simple demande en contactant le 01 58 65 10 77 ou concours-innovation@capeb.fr

L'envoi peut être accompagné de pièces jointes illustrant l'initiative présentée : photos, articles de presse, plaquette commerciale, ou tout document pouvant appuyer la candidature.

Le règlement du concours a été déposé chez Albou & Yana, huissiers de justice associés, le 27/03/2015



Pour nous contacter ou pour toute information :

01 58 65 10 77
concours-innovation@capeb.fr



Plus forts. Ensemble.

www.capeb.fr

➔ Catégorie Démarches

Les Lumières de l'Innovation est le 1^{er} concours de démarches et de produits innovants dédié à l'artisanat du bâtiment. Organisé par la CAPEB, il s'adresse à tous ceux qui innovent et font bouger les choses dans la profession. Valoriser, développer, diffuser l'innovation pour bâtir le futur de l'artisanat du bâtiment, telle est la vocation de ce concours.

Artisans et chefs d'entreprises artisanales...

- vous qui innovez dans l'ombre,
- vous qui êtes investi de longue date dans une stratégie d'innovation,
- ou encore vous qui concevez des solutions innovantes pour les petites entreprises du bâtiment

ce concours s'adresse à vous !

Faites-nous partager votre expérience de terrain et découvrez vos offres en participant aux Lumières de l'Innovation.

Pour cette 4^e édition, deux catégories sont ouvertes : la catégorie **Démarches** et la catégorie **Produits et Services destinés aux Entreprises**.

Vous avez jusqu'au **31 janvier 2016** pour nous envoyer votre candidature. À la clé pour la meilleure démarche innovante, un chèque de 5 000 €, et pour le meilleur produit ou service, la promotion de cette offre.

**ENVOYEZ-NOUS VOS CANDIDATURES
AVANT LE 31 JANVIER 2016 !**

Pour participer connectez-vous sur www.capeb.fr
ou contactez-nous au 01 58 65 10 77
ou par email concours-innovation@capeb.fr

Vous êtes un artisan, vous avez mis en place une démarche innovante dans votre entreprise (organisation, communication, démarches commerciales, offre...), avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière? La catégorie "Démarches" est faite pour vous !

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant dans l'offre de service aux clients
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un contexte
- Collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires
- Qualité, pérennité, caractère professionnel

Dotation

Un chèque de 5 000 € et la promotion de la démarche.



Les lauréats de l'édition précédente



© Ze plombier

L'entreprise Ze Plombier, pour l'originalité de son service de plomberie par vélo triporteur.

➔ Catégorie Produits

et Services destinés aux Entreprises

Vous êtes un artisan, un fabricant, une entreprise de services, une association, un organisme et vous avez développé une solution ou un produit innovants spécifiquement adapté aux besoins des entreprises du bâtiment : la catégorie "Produits et Services" s'adresse à vous.

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun, fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et para-publics, associations.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant
- Valorisation du savoir-faire des artisans
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovation ou aux problématiques des TPE artisanales
- Gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre
- Qualité, pérennité

Dotation

Promotion et communication auprès des entreprises artisanales.



© EDMA S.A.S

EDMA S.A.S. pour l'innovation que représente la sertisseuse automatique « plug and play » qui s'adapte à toutes les perceuses et visseuses.